

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 30 juin 2022

## Papillons de jour : 2 espèces de papillons sur 3 ont **disparu d'au moins un département en France métropolitaine**

Sur les 301 espèces de papillons de jour vivant en France métropolitaine, 200 ont disparu d'au moins un département depuis le siècle dernier, soit 66 % des espèces. Ce chiffre inédit est issu d'un [nouvel indicateur de l'Observatoire national de la biodiversité \(ONB\)](#). Il a été établi par les experts de l'Office pour les insectes et leur environnement (Opie) avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB), dont le centre d'expertise et de données Patrinat (OFB-CNRS-MNHN).



Ces dernières années, plusieurs études ont montré le déclin important des populations d'insectes, partout en Europe, confirmant le constat réalisé sur le terrain par les naturalistes.

Le phénomène est multifactoriel et difficile à cerner mais les **principales causes sont connues : la disparition, transformation et la fragmentation des habitats, les pollutions** (notamment les pesticides) et le **changement climatique**.

Les papillons de jour, connus de tous, constituent un groupe d'espèces « ambassadeur » pour la biodiversité des insectes : l'évolution de ces populations témoigne de l'état des milieux où elles vivent.

Ce travail compare la liste historique des papillons de jour (présence pendant la période allant de 1900 à 2000) avec la liste actuelle (présence confirmée entre 2000 et 2020). Il aboutit ainsi à l'évaluation de la part des espèces ayant disparu d'au moins un département. La force de cette démarche réside dans une prise de recul sur le temps long et sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela confirme par ailleurs une tendance de fond au déclin de la répartition des insectes.

➔ **66 % des espèces de papillons de jour vivant en France métropolitaine ont disparu d'au moins un département qu'elles occupaient au siècle dernier.**

En moyenne, chaque espèce a disparu de l'équivalent de 4 départements. **Ces disparitions locales touchent la totalité de la métropole** puisque tous les départements ont perdu au moins une espèce, et **en moyenne, les départements ont perdu 11 espèces de papillons de jour**. Cependant, Certains départements sont plus impactés que d'autres : les départements les plus urbanisés de France ont perdu plus de 30 % de leurs espèces.

Plus précisément, les **espèces qui déclinent sont les espèces « spécialistes », c'est-à-dire celles qui dépendent d'un type de milieu naturel particulier**. Les **espèces des prairies** sont particulièrement concernées.

Il s'agit par exemple de papillons dépendant :

- des pelouses sèches (ex. : [l'Hermite](#), [l'Agreste](#)),
- des prairies humides (ex. : le [Mélibée](#)),
- des clairières (ex. : la [Bacchante](#), le [Grand Collier argenté](#), le [Damier du frêne](#))

Or **ces milieux sont aussi en déclin**. La destruction des habitats due à l'urbanisation des milieux, la fertilisation azotée, l'assèchement des zones humides et les changements de pratiques comme l'abandon des élevages extensifs ou l'intensification de l'exploitation des milieux en sont à l'origine.

Cette étude complète le constat alarmant déjà effectué sur d'autres espèces communes spécialistes, comme les oiseaux ([voir l'indicateur de l'ONB sur les oiseaux communs](#)).

Pour produire cet indicateur, un important travail d'expertise, fondé sur près de 2 000 000 de données publiques d'observation de l'inventaire du patrimoine naturel ([INPN](#)), a été effectué par l'Opie, en lien étroit avec les acteurs du plan national d'action papillons de jour. Il s'agit du premier indicateur dédié aux insectes publiés par l'ONB.

*Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.*